



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°2

« *HYGIÈNE DES SOINS AU CABINET* »

DÉSTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Amélioration d'observance :

- des bonnes pratiques quant aux risques d'infections liées aux soins (problème de santé publique) ;
- de la lutte contre les risques infectieux dans notre profession.

Les références spécifiques

“Hygiène des soins en podologie”

Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales
(Inter région Ouest : Centre, Basse Normandie, Pays de Loire, Bretagne, St Pierre et Miquelon)
Version 2006

“Guide de Bonnes Pratiques pour la Prévention des infections liées aux soins réalisés en dehors des établissements de Santé”

Guide de prévention
Ministère de la Santé.
Janvier 2006

« Hygiène et prévention des risques infectieux en cabinet médical ou paramédical »

Recommandation professionnelle-Has juin 2007

Objectif d'amélioration

Améliorer la sécurité des soins pour les patients et la perception du risque infectieux par les professionnels.

Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

Durée

3 séances séparées d'un mois avec un suivi 6 mois ou 1 an plus tard.

Impact

Diminuer le nombre d'infections en cabinet.